

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	
10 h 47 »	5 » 45 » »	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.	
		7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »		4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 30 <sup>m</sup> soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. < <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15 <sup>m</sup> matin.					

SOUSCRIPTION NATIONALE  
Organisée par le Conseil municipal de Cahors  
POUR  
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT  
A  
**LÉON GAMBETTA**  
A  
CAHORS

### STATUE DE LÉON GAMBETTA

Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la Maison d'objets d'art David, de Paris, une statuette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.

Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.

Nous engageons vivement les amis de l'illustre patriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre, digne de l'artiste M. Gaudez, et du sujet qu'il a si magistralement traité.

« Le Gambetta orateur » de notre compatriote M. David, vient d'avoir les honneurs du bronze. Le succès de cette statue a été tel, que l'honorable éditeur d'objets d'art n'a pas hésité à faire couler en bronze l'œuvre de M. Gaudez. Nous apprenons avec plaisir que plus de 3,000 de ces statuettes ont déjà été vendues à Paris et à l'étranger. Ce résultat ne nous surprend pas, étant donné la valeur incontestable de l'œuvre.

Cette statue est exposée dans la vitrine de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(41) du 12 Avril 1883.

## LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

Diane se leva avec violence.  
— Voilà ce qu'eût fait Kerdar !  
— Tu sais ce qu'a fait le comte.  
Elle riait dédaigneuse.  
— Qu'est-ce donc, après tout, que l'intelligence? si Kerdar n'en a pas. Comment expliquer cette intuition du danger qui me menace? Il semble qu'il ait en lui l'âme d'un vieux trappeur. Quel est celui d'entre vous qui pourrait me défendre ainsi que l'a fait Kerdar?  
Le savant riposta aigrement :  
— Nous ne sommes pas des chiens pour suivre une piste.  
Elle se dressa impérieuse.  
— Tais toi et écoute.  
Son visage mobile se transfigurait. La tête penchée en avant, elle suivait quelque objet inconnu; sa bouche s'entr'ouvrait, laissant apercevoir une double rangée de ses dents, étincelant sous la pourpre des lèvres. Dans le regard une tendresse ineffa-

M. Soulié, doreur, Boulevard Gambetta, à Cahors.

Plastique..... 30 francs  
Bronze..... 350 »

Cahors, le 12 Avril.

### Une solution !

On lit dans le *Parlement* :

Les informations les plus contradictoires se produisent au sujet des négociations engagées par le ministre des travaux publics avec les Compagnies des chemins de fer. Quelques journaux prétendent que les pourparlers sont en bonne voie; d'autres, au contraire, affirment que la question n'a pas fait un pas depuis un mois. Il est assez difficile de se reconnaître au milieu de ces bruits; nous croyons savoir cependant que les négociations sont à peine ébauchées, et nous nous demandons si le gouvernement veut sérieusement les mener à terme.

Au mois de février dernier, la Chambre n'a pas été saisie du budget extraordinaire parce que, disait-on, le ministre des finances ne pouvait établir ses comptes avant d'être fixé sur la part contributive des compagnies dans l'exécution du programme des grands travaux publics. A la veille des congés de Pâques, la Chambre s'est séparée en emportant la promesse que les négociations seraient poussées avec activité pendant les vacances, et qu'à la rentrée le Parlement aurait en main tous les éléments d'information. Or, nous sommes déjà au 10 avril, la Chambre rentre le 19, et rien n'est encore arrêté, rien n'est même préparé pour une solution. Les représentants de deux compagnies seulement ont été mandés au ministère, et, si

ble se lisait. Elle parla :  
— N'est-ce pas un esprit d'en haut qui lui a murmuré ces phrases mystérieuses :  
« Kerdar, la vie de Diane est menacée. Alerte! mon brave. L'ennemi est dans les broussailles. Retiens ton souffle. Il est habile, perfide.  
« Prends les allures du fauve, colle-toi sous les bois. Rampe, rampe encore, rampe toujours. Le voici ! Alerte ! Sauter-lui à la gorge!  
« C'est un Sforza ! c'est un Sforza ! c'est une des vipères qui menacent ta maîtresse !  
« Sus! sus! point de quartier. »  
Elle se penchait en avant, l'œil chargé d'éclairs. Au nom de Sforza, Kerdar, poussant un aboiement prolongé, se dressa frémissant, suivant les gestes de Diane. Elle poursuivait :  
— Le voyez-vous, il lui enfonce les crocs dans la gorge; j'entends les os craquer, il appelle au secours.  
Non, Kerdar, ne lâche pas ta proie.  
Le misérable agite les bras en désespéré, il crie :  
— Pitié !  
— Pitié ! Est-ce que tu as eu pitié des miens, assassin ? T'es-tu arrêté devant le râle de tes victimes ? Tiens bon, Kerdar. Venge Diane, venge-la jusqu'au bout. Ah ! tu l'as tué ! Je suis vengée !  
 Brisée, haletante, éperdue, elle se jeta à terre, pleurant, couvrant de caresses passionnées l'intelligent animal, qui la regardait

nous sommes bien renseignés, les pourparlers sont restés dans des termes très généraux. De la part du gouvernement aucun programme n'a été formulé, aucune demande précise n'a été faite. Après comme avant ces courtes entrevues, on ignore les intentions du ministère; on se demande même s'il a arrêté un plan quelconque. Quant aux représentants des autres compagnies ils n'ont pas été convoqués, même pour la forme.

Il est bien évident qu'au train dont marchent les choses la Chambre se verra dans la nécessité de procéder à l'élection de la commission du budget avant que les négociations entamées aient donné le moindre résultat. En admettant même, ce qui est douteux, que le gouvernement soit désireux d'aboutir à un accord avec les compagnies, le temps matériel manque maintenant pour que les conventions soient examinées et arrêtées avant la reprise des travaux parlementaires. Chose singulière ! on croirait qu'un sort malin retarde constamment la solution de cette question des chemins de fer, alors que l'on croit être le plus près du but. Tantôt c'est la création d'une commission extraparlamentaire qui ajourne la solution, le gouvernement ne voulant pas prendre de décision avant que la commission ait terminé ses travaux. D'autres fois, la commission ayant achevé sa tâche, c'est le ministère qui fait traîner les négociations en longueur, et se refuse à faire connaître ses vues.

Cette politique d'hésitation et de faux foyants est déplorable. Il est impossible qu'une solution de laquelle dépend de si graves et si nombreux intérêts reste indéfiniment en suspens. L'opinion publique commence à s'étonner et à s'inquiéter de ces inexplicables retards. Il faut absolument que la lumière se fasse. A l'heure actuelle, les compagnies, dépositaires d'une très notable par-

avec amour et léchait ses belles mains.  
Le terrible savant ne voulut pas lâcher prise.  
— Vous n'êtes pas raisonnable, enfant; calmez-vous, nous discuterons plus tard.  
Elle se redressa, farouche.  
— Tu n'es pas convaincu ? Eh bien ! retiens ceci : Quiconque ne rend pas justice à Kerdar est mon ennemi, je le regarderai comme tel.  
Schikler dit imprudemment :  
— Le raisonnement n'a donc plus de prise sur vous, Diane? Certes, Kerdar est doué d'un instinct merveilleux; mais de là à être une intelligence, il y a un abîme ! J'ai des arguments !  
Elle bondit sur ses pieds.  
— Des arguments ! Tiens, en voici un irrésistible.  
Saisissant dans ses mains une grande potiche du Japon, merveille de forme et de dessin, elle la lança avec violence à la tête du savant. Celui-ci ne put éviter le choc. Le vase, se brisant en mille morceaux, traça une large raie sanglante sur son front. Il se tenait la tête à deux mains en poussant des gémissements plaintifs.  
Debout, la lèvre frémissante, les narines battant l'air comme les ailes d'un papillon, l'œil brillant, chargé d'éclairs, le sein se soulevant, s'abaissant en bonds irréguliers, Diane contemplait son œuvre.  
La vue de Schikler abattu la calma soudain. L'expression farouche de ses traits se détendit ; posant la main sur un timbre d'argent qui se trouvait à sa portée, elle sonna. Le vieux Giacomo entra.  
Diane lui désigna Schikler.  
— Qu'on emmène cet homme ! qu'on lui donne des soins ! Ici, Kerdar ; ici, ami !  
Elle passa, hautaine, devant le savant consterné; puis, se penchant sur Kerdar, elle ajouta :  
— Méprise ses arguments comme Diane les méprise ; il n'est pas digne de nous comprendre.  
Elle disparut de la bibliothèque.  
Un quart d'heure plus tard, Schikler entendit frapper à sa porte ; il ouvrit : Diane s'avançait vers lui la main tendue.  
— Ami, pardonne-moi ! j'ai été un peu vive tout à l'heure.  
Schickler lui dit doucement :  
— Vous le savez, Diane, je ne puis vous en vouloir longtemps. Ne parlons plus de cela. Toutes les opinions sont libres ; gardez la vôtre, enfant ; elle vous rend heureuse ; laissez-moi la mienne, je ne puis en changer sans faiblesse.  
— Ah ! l'orgueilleux, il lui en coûte de se courber devant une femme.  
Elle vit le sang couler de son front.  
— Tu souffres, ami ; laisse-moi te soigner.  
A suivre.

tie de la fortune publique, sont en droit de demander que l'on statue sur leur sort. D'autre part, le ministère, en prolongeant un état d'incertitude qui pèse lourdement sur le marché financier et sur le marché industriel, assume une lourde responsabilité. Il est grand temps que l'on en finisse.

### La triple Alliance.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, faisant allusion aux bruits qui ont couru relativement à une prétendue triple alliance de l'Italie avec l'Autriche et l'Allemagne, alliance qui serait dirigée contre la France, émet les réflexions suivantes :

Nous estimons qu'aucune de ces trois puissances, dont on connaît la politique pacifique, ne serait disposée à s'associer à une alliance qui aurait une tendance agressive contre une puissance étrangère quelconque. Toutes les nouvelles relatives à des arrangements qui auraient été pris contre la France par ces trois puissances, doivent donc être reléguées dans le domaine de la fable.

Aucune des trois puissances n'a lieu de nourrir à l'égard de la France des intentions malveillantes.

D'ailleurs, aucune d'elles n'a pu jusqu'à présent supposer sa paix menacée précisément par la France. Les bruits tendant à dire que le désir commun des trois puissances de maintenir la paix se rattacherait à certaines arrière-pensées dirigées contre la France ne peuvent dériver que de la crainte de voir un changement de gouvernement en France donner là-bas le signal d'une perturbation de la paix.

Une telle appréhension ne serait justifiée que si, en dehors des lois constitutionnelles actuelles de la France, il se produisait une révolution amenant au pouvoir un homme ou un principe qui, faisant appel aux penchants belliqueux de la nation essaierait de consolider ainsi une domination incertaine à l'intérieur.

Il faut se demander si, dans de pareilles circonstances,

tances, chacune des trois puissances serait sûre, après une victoire de la France sur l'une d'elles, de jouir encore, dans la mesure désirable, de son indépendance et de sa propre sécurité.

Si la France parvenait à vaincre l'Allemagne, la situation en Europe deviendrait également embarrassante sous le rapport diplomatique, et menaçante sous le rapport militaire, pour l'Autriche et pour l'Italie, une victoire remportée sur l'Italie élargirait les frontières de la France dans l'Ouest de l'Italie, ou mettrait l'Italie sous la dépendance de la France, ce qui modifierait d'une manière désavantageuse la situation de l'Autriche et de l'Allemagne comparativement à la situation actuelle.

Une attaque directe de la France contre l'Autriche ne serait possible qu'avec la coopération de l'Italie.

Mais la puissance et la sécurité de l'Autriche-Hongrie sont un besoin pour l'Allemagne. Aucun homme politique clairvoyant d'Allemagne, ne saurait accepter une situation qui se produirait, si l'on se représentait l'Autriche comme paralysée, ou comme hostile, parce qu'elle aurait été abandonnée par l'Allemagne.

Il en résulte donc, naturellement et logiquement, que la politique force ces trois puissances pacifiques, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, à intervenir en faveur de la paix. Dans le cas où l'une d'entre elles serait menacée, les autres penseraient immédiatement : « *Tua res agitur, dum paries proximus ardet !* »

Sous ce rapport, une convention sous forme de traité est absolument superflue : la logique de l'histoire est assez puissante pour convaincre chacune des puissances qu'elle fera bien de ne pas attendre d'être attaquée à son tour, et de faire tous ses efforts pour ne pas se laisser isoler en abandonnant ses co-intéressés au maintien de la paix. »

**La République française :**

La République française répondant à un article de la *Nord-Deutsche*, qu'elle croit inspiré par M. de Bismarck, dit : La République n'attaquera personne, mais la République saura se faire respecter de tous. La recommander à la bienveillance de l'Europe comme l'unique sauvegarde contre les prétendus instincts belliqueux de la nation, c'est outrager à la fois la nation et la République. Il n'est pas un français, monarchiste ou républicain, qui ne ressente cette injure. Nous n'avons pas l'habitude de blâmer les institutions de nos voisins.

Surveillez-nous si bon vous semble, formez contre nous des lignes défensives si cela contribue à votre repos, nous n'en avons cure, car pour nous défendre, nous ne sommes dans l'attente d'aucun allié, mais, pour Dieu, épargnez-nous vos conseils sur la constitution qui nous convient. En République comme en monarchie la France est, en face de l'étranger, la France sans épithète.

**La Paix :**

La Paix croit à la triple alliance contre la France ; alliance officiellement défensive mais qui se transformerait en alliance offensive si un dissentiment, quel qu'en fût l'objet, éclatait entre elle et l'une quelconque des puissances alliées.

**Revue des Journaux**

**Le Parlement :**

M. Germain, député de Trévoux, vient de déclarer qu'il a l'intention de résigner son mandat législatif et de renoncer à la vie politique. Il a, paraît-il, fait connaître cette résolution, et les motifs qui l'ont inspirée, à la fin d'un banquet donné à l'occasion de la session du conseil général de l'Ain.

C'est un sentiment de découragement et de dégoût qui a poussé M. Germain à donner sa démission de député. Il s'indigne de voir les candidats faire aux électeurs des promesses irréalisables ; il s'alarme de voir le pays poussé à une crise financière ; sa retraite est une protestation contre les sottises et les folies de la politique radicale. Nous ne savons encore si le langage du représentant de l'arrondissement de Trévoux a été fidèlement rapporté : nous ne savons pas davantage si sa décision est irrévocable, et nous espérons qu'elle ne l'est point. Ce n'est pas sans un vif regret que nous verrions sortir de nos assemblées parlementaires un homme dont la compétence financière était d'un précieux secours pour ses collègues du Palais-Bourbon.

Nous n'examinerons pas non plus si, au lieu de céder à un accès d'éccœurement et de laisser vacante une place dont s'emparera peut-être quelque démagogue, M. Germain ne ferait pas mieux de rester à son poste, et de défendre à la Chambre la politique de la modération, de la prudence et du bon sens, qui y compte si peu de défenseurs. Mais il nous est permis de rappeler, en voyant disparaître ou songer à disparaître un des membres les plus distingués de l'ancien centre gauche, que ce groupe s'est annihilé en renonçant lui-même à ce qui faisait sa raison d'être, en abandonnant ses propres principes pour essayer de transiger avec les fractions plus radicales, en promettant de toucher à l'immovibilité judiciaire, à la Constitution, à la durée du service militaire, à toutes les institutions qui subissent les assauts des démagogues ; ce sont les capitulations qui ont perdu le centre gauche et qui ont, du

même coup, compromis toutes les idées modérées. Il est tard, mais il n'est pas trop tard pour se rendre compte des fautes commises et pour travailler à les réparer.

**Le Moniteur Universel :**

Le général Thibaudin n'a pas à la Chambre de partisan plus zélé que M. Wilson. Le fait est assez connu pour que nous n'ayons pas à insister sur ce point.

Mais ce que l'on connaît moins bien dans le public, ce sont les considérations qui font du genre de M. Jules Grévy, du président de la commission du budget, le protecteur du ministre actuel de la guerre.

Le Journal du Loiret croit connaître quelques-unes de ces considérations. Nous lui laissons la parole et nous lui laissons la responsabilité de son récit :

« On dit que M. Wilson a des raisons toutes personnelles de désirer le maintien du général Thibaudin, qu'il invite avec beaucoup d'insistance à ne pas se quereller davantage avec M. Jules Ferry. »

« M. Wilson avait sa part d'intérêt dans certaines fournitures militaires dont il avait demandé au général Billot la concession pour un de ses protégés, son intermédiaire et son agent. Le général Billot avait refusé. Plus accommodant, le général Thibaudin avait satisfait au souhait de M. Wilson. »

« Or, il se trouve que l'affaire n'est pas fructueuse, et l'on a grand besoin que le ministre de la guerre maintienne sa faveur à l'entreprise, pour aider l'entrepreneur à se tirer d'embarras. »

**Le Voltaire :**

Nous avons eu l'occasion de réduire à sa juste valeur l'affaire Gallifet, dont on a essayé de tirer un conflit entre le général Thibaudin et le président du conseil. Cette fois-là c'étaient des journaux intransigeants qui menaient la campagne, cette fois-ci des feuilles réactionnaires voudraient bien compromettre le ministre de la guerre avec l'Elysée.

Nous allons encore une fois remettre les choses à leur point.

Le général Thibaudin n'a pas besoin de l'appui de M. Wilson, et M. Wilson n'a aucune raison personnelle pour désirer le maintien du général.

La seule chose vraie — et nous eussions préféré qu'il n'y eût même pas cela, — c'est que M. Wilson possédait à Loches une fabrique pour laquelle on sollicita — il y a longtemps déjà — une fourniture de plusieurs centaines de mille couvertures caoutchoutées. Une simple commande de dix mille couvertures fut faite par le général Billot à titre d'essai, et l'occasion en est restée là.

Depuis que M. Wilson a été nommé président de la commission du budget, il a vendu sa fabrique à M. Belsan, fournisseur des draps militaires, grand fabricant de Châteauroux. Le gendre de M. Grévy n'a donc plus de part d'intérêt direct dans les fournitures militaires, et il n'a donc rien à obtenir du général Thibaudin.

On pourrait peut-être trouver que les opérations industrielles auxquelles a été mêlé M. Wilson ont pu lui enlever, comme président de la commission du budget, quelque peu du prestige d'impartialité nécessaire dans un poste aussi délicat ; mais c'est faire injure au général Thibaudin que de lui prêter l'intention de sacrifier l'intérêt public à des considérations personnelles.

**Le Paris :**

La Paix dit que la session des Conseils généraux a été un véritable « Krach » pour l'entreprise révisionniste.

**Le Gaulois :**

Le Gaulois pense que l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, en voulant condamner la France à la République, appellent chez eux la République.

**Le Soleil :**

Le Soleil dit qu'on peut sans risque de se tromper, prédire de nouvelles scènes de récriminations qui aboutiront inévitablement au déchirement définitif de l'ancienne majorité.

**Le Siècle :**

Le Siècle fait remarquer que quand les républicains comme M. Floquet, viennent leur démontrer la frivolité de la ligue révisionniste, et leur déclarer qu'ils feront la révision à l'heure marquée, les électeurs se fient plus volontiers à ces vieux républicains qu'aux aimables ligueurs encore un peu jeunes pour tenir tout ce qu'ils promettent.

**Le Journal des Débats :**

Le Journal des Débats signale les difficultés que rencontrera le gouvernement dans la question des manuels civiques et croit que pour faire disparaître ces difficultés, il suffirait de saisir le conseil supérieur de l'instruction publique des ouvrages sensurés par l'Index, et qu'après qu'il aurait affirmé que ces ouvrages respectent la morale, la Constitution et les lois, qu'ils ne violent pas la neutralité religieuse, il fallait accepter la guerre que l'opposition monarchique et cléricale a déclarée, bien moins à tel manuel innocent, à tel écrivain spiritualiste ou libre-penseur, qu'à l'enseignement obligatoire et laïque.

**Le National :**

La France ressemble à un particulier qui s'endette chaque jour, et qui répond aux plus sages con-

seils par des phrases et des sentimentalités : « Je voudrais dépenser moins : mais où faire porter la réduction ? Je ne puis renvoyer une partie de mes serviteurs : que deviendraient-ils ? Je tiens table ouverte : mais si je congédie mes parasites, on dira que je suis ruiné. On m'accuse de trop bâtir : ne faut-il pas achever les travaux commencés, meubler mes appartements, entretenir mes jardins, et nourrir mes chevaux ? J'ai beau chercher, je ne trouve rien à supprimer. »

**Informations**

Les journaux de l'Ain annoncent que, dans un dîner donné à l'occasion de la session du conseil général, M. Germain, président de cette assemblée, s'est déclaré résolu à donner sa démission de député et à renoncer à la vie politique. Les convives ayant insisté pour le détourner de cette résolution, M. Germain aurait, à ce qu'assure le Gaulois, prononcé les paroles suivantes, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Non, je me respecte trop et je respecte trop les électeurs pour me moquer d'eux et leur faire les promesses oiseuses ou ridicules sans lesquelles, aujourd'hui, ils n'acceptent ni moi, ni personne. Je n'ai pas le courage de promettre en même temps la réduction des impôts et l'augmentation des dépenses scolaires et autres, le maintien de la religion et la suppression des traitements ecclésiastiques et des associations religieuses, le maintien du prestige national et la suppression des servitudes onéreuses des lois militaires. Tout cela me dépasse et je le dis. »

Avons-nous un gouvernement ? Que peut-on faire avec des ministres qui changent tous les mois, avec une Chambre incapable de les garder et de s'occuper d'affaires ? Nous sommes en présence d'une crise financière incalculable. Qui de vous peut me dire où nous allons, en fait de finances ?

**M. LE DUC DE CHARTRES A CONSTANTINOPLE**

M. le duc de Chartres a été traité par le souverain avec toute la courtoisie possible, avec tous les honneurs réservés d'ordinaire aux membres des familles régnantes les plus puissantes et les plus glorieuses de la chrétienté.

Judi dernier, Son Altesse Royale était invité au palais de l'Harar à un dîner au gain de 500000 piastres pour le sultan. Le dîner fut couvert par son honneur, et où le sultan avait réuni tous les ministres, tous les maréchaux, plusieurs généraux et hauts fonctionnaires.

Le dîner fut suivi d'une conversation intime entre le sultan et le prince, qui se prolongea pendant près de trois heures, et où Abdol-Hamid II a beaucoup parlé de notre pays. Le prince, qui est français avant tout, a spontanément rendu compte de cet entretien à M. le marquis de Noailles, qui n'avait pas été invité à ce dîner et ne pouvait pas l'être.

Le lendemain, le sultan faisait remettre au prince le grand cordon de l'Osmanié, en brillants, et apprenant que le duc de Chartres assistait à la cérémonie du Sélamlik, il l'envoyait complimenter par un de ses aides de camp. Dimanche, des chasses avaient lieu dans la forêt de Belgrade en l'honneur du prince, que le sultan faisait accompagner par un de ses aides de camp, Faik-Bey.

Le prince a reçu, pendant son séjour, les hommages de plusieurs notables de la colonie française, dont quelques-uns sont des républicains convaincus. Ils ont dit qu'ils tenaient à saluer, sinon le prince de sang royal, au moins le vaillant soldat et le patriote qui avait si noblement servi son pays.

L'officier distingué et sympathique qui accompagne le prince, après avoir été sous ses ordres dans son régiment de chasseurs, M. le comte R. de Montaignac, a reçu du sultan la 2<sup>e</sup> classe de Medjidid.

Le duc de Chartres se propose de visiter les champs de bataille de 1877-1878. Il irait ensuite dans le Caucase.

On assure, dit le Télégraphe, que dans le procès de Louise Michel le ministère public conclura à l'acquiescement de la prévenue, arguant qu'elle ne jouit pas de la plénitude de sa raison.

**La Dynamite en Angleterre.**

Londres, 9 avril,

La terreur manifestée par la nation anglaise en présence des récents complots, a fait naître

l'idée d'une nouvelle loi prohibitive.

On propose d'interdire d'une manière absolue la fabrication de la dynamite et de la nitro-glycérine.

Une usine gouvernementale serait instituée qui fournirait les matières explosibles nécessaires à certaines industries, et une conférence internationale serait convoquée afin d'introduire la même mesure dans tous les pays.

On oublie qu'une pareille loi n'aurait d'autre effet que de multiplier les fabriques clandestines de nitro-glycérine, et que la seule arme efficace qu'on puisse opposer aux complots fénians, est la vigilance d'une police habile.

Londres, 9 avril.

Deux paquets, contenant une matière explosive, dont la composition n'est pas encore connue, ont été découverts à bord d'un steamer arrivé ce matin en Tamise, venant de Hambourg.

Les paquets ont été envoyés à Woolwich pour y être examinés. Ils ne portaient aucune adresse et avaient été inscrits sur le connaissement comme contenant du papier.

Londres, 9 avril, soir.

L'individu arrêté hier soir, et qui a déclaré se nommer Ausburgh, a comparu aujourd'hui devant le magistrat de Bow street, sous l'inculpation de complicité dans la conspiration de la dynamite. Il sera jugé jeudi.

Dublin, 9 avril, soir.

Les prévenus dans l'affaire de Pœnix-Park seront jugés séparément et individuellement.

Brad y a comparu aujourd'hui devant le tribunal.

Londres, 10 avril.

Un poste militaire a été installé à la prison de Millbank, à Londres, où sont détenus les conspirateurs récemment arrêtés.

Des renforts ont été également envoyés pour garder la prison de Birmingham, où est enfermé Whitehead.

Londres, 10 avril.

400 hommes de la garnison de Chatam ont été envoyés à Londres.

Tous les factionnaires sont pourvus de cartouches à balles.

**Louis Veillot.**

L'infatigable polémiste, Louis Veillot, est mort ces jours-ci après d'horribles souffrances, auxquelles le travail n'était certainement pas étranger.

Je ne chercherai pas à analyser son œuvre, ce serait trop long. Et puis, d'autres plus habiles que moi l'ont déjà fait, et j'ai pris pour précepte de ne pas répéter ce qu'on a dit mille fois. Je ne dirai donc que quelques mots.

Quand un homme, dont le nom a retenti comme l'airain pendant plus d'un demi-siècle, vient à disparaître de la scène du monde, on ne peut que s'occuper de lui et saluer son vol vers les cieux. Car, dites-moi, n'est-ce pas un fait étonnant, qui dépasse presque l'imagination, de voir un jeune homme de dix-huit ans courir à la diable à l'immortalité ? Veillot rappelle Voltaire qui, tout jeune, composait des poésies qui décelaient déjà le génie. Qu'était Louis Veillot à cet âge ? Un simple clerc d'avoué. Mais, dans la vie d'un homme, il y a des circonstances qui secondent puissamment ses inclinations. Ainsi, une foule de savants, d'érudits, de poètes, fréquentaient les salons du frère de Casimir Delavigne. C'est au sein de cette société que se forma celui qui devait tant faire parler de lui. Il vit ces hommes, leur parla, et à son tour, voulut les imiter. Son instinct le poussait vers le journalisme. Le jeune clerc travailla, parvint à écrire dans l'*Echo de la Seine-Inférieure*. C'est l'oiseau qui commence à battre des ailes et tâche de prendre son envolée. Le voilà à Périgueux, où tout en causant avec le préfet Romieu, de joyeuse mémoire, il rédige le *Mémorial de la Dordogne* et se fait enfin remarquer par le maréchal Bugeaud. Veillot ne l'oublia pas, car les deux hommes qu'il ait épargnés sont : Bugeaud et Guizot. En 1848, l'oiseau est devenu un aigle. Le talent de Louis Veillot est dans toute sa sève. C'est le prince de la polémique.

Entre temps, on lit de lui : *Les odeurs de Paris et Le parfum de Rome*, où se trouvent d'admirables pages.

Le polémiste à feu et à sang, dont l'encre

brûlait le visage comme du vitriol, était, dans les relations privées, l'urbanité, la finesse, la bienveillance et la modestie personnifiées. Ses convictions seules faisaient sa violence. Il n'en a pas moins illustré les lettres françaises et honoré la profession de journaliste. Sa plume peut être déposée sur son cercueil, car elle valait une épée.

Il est mort, et ses adversaires les plus acharnés en politique, se découvrent devant le cercueil de leur maître. L'Univers lui doit sa réputation et l'Eglise perd son plus ferme soldat.

MELCHIOR.

OBSÈQUES DE M. LOUIS VEUILLOT

Paris, 10 avril.

Les obsèques de M. Louis Veillot ont eu lieu aujourd'hui, à midi, dans l'église St-Thomas-d'Aquin, en présence d'une grande affluente de notabilités politiques et littéraires. Le corps est resté exposé depuis onze heures dans une chapelle ardente installée dans la cour de la maison mortuaire, 21, rue de Varennes.

Sur le cercueil, un grand nombre de couronnes avaient été déposées.

A midi précis, le cercueil a été placé sur un char très simple, et le cortège s'est dirigé vers l'église St-Thomas-d'Aquin.

M. Eugène Veillot, le colonel Pierron et M. Dequiers, frère, gendre et beau-frère du défunt, conduisaient le deuil.

Dans l'assistance, on remarquait Mgr Drouin, Mgr d'Huist, l'abbé Caron, représentant l'archevêque de Paris, le marquis de Dreux-Brézé, M. de Pène, M. de Larochehoucault-Bisaccia, M. Xavier Marmier, M. Nadar, le comte de Beaurepaire, le baron de Makau, M. Robinet de Cléry, le général de Charrette, M. Keller, M. Mayol de Luppé, le général de Luppé et les représentants d'un grand nombre de journaux.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Pollet, adjudant sous-officier au 101<sup>e</sup> de ligne, appelé à la perception de Gréalou et non installé, est remplacé à Gréalou par M. Paquin, adjudant sous-officier au 135<sup>e</sup> de ligne.

La commission de la société de secours mutuel de la ville de Cahors a déposé sa démission entre les mains de M. le Préfet à la suite d'incidents tumultueux arrivés à la réunion générale de dimanche dernier.

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de la banque de la maison Cangardel et fils, où se trouve la caisse scellée dans le mur. Après une tentative infructueuse de descellement, ils sont parvenus à ouvrir la caisse au moyen d'une fausse clef; mais les voleurs n'ont pu enlever qu'une somme de 375 francs en or, qui s'y trouvait; les autres valeurs qui auraient pu être soustraites, sont, tous les soirs, mises en lieu sûr, à l'abri de toute atteinte.

La justice fait des recherches.

Il est question de créer une monnaie divisionnaire qui vaudrait 2 centimes 1/2. On estime qu'elle serait fort utile pour le petit commerce.

La Compagnie d'Orléans, par les soins de M. Coltot, contrôleur de cette Compagnie, vient de mettre en service un nouveau système de lampes à pétrole pour l'éclairage des trains.

Ce système vient d'Angleterre, où il est déjà en pratique et où il a donné les meilleurs résultats. Il est au moins équivalent, s'il n'est supérieur, à l'éclairage au gaz, par suite du tirage spécial établi dans les appareils et la disposition des coupes qui réfléchent la lumière.

M. Lacoste, vicaire à Catus, adresse au Réformateur la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro quelques mots de rectification au sujet d'un article paru dans votre journal du 8 avril.

1<sup>o</sup> Il est faux que j'aie fait brûler des manuels civiques : je les conserve tous tels que les parents me les ont remis ou fait remettre ; 2<sup>o</sup> Il est faux que j'aie refusé d'admettre à la première communion les enfants qui lisent le manuel P. Bert, pour la bonne raison que je n'ai pas encore fait faire la première communion.

Si votre correspondant était de Catus (ce que je ne pourrai croire jusqu'à ce qu'il se soit fait connaître) loin de blâmer ma conduite, il aurait loué mon esprit de modération et de tolérance; il aurait convenu que je me suis borné à remplir strictement un devoir de conscience qui incombe à tous les prêtres placés dans la même situation.

Je vous prie d'agréer, etc.

lacoste.

LACOSTE, vicaire à Catus.

ORPHELINAT AGRICOLE D'ARNIS

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot :

On me fait remarquer dans votre numéro du 13 mars dernier, quelques renseignements erronés sur l'orphelinat agricole d'Arnis près Cahors, fournis par l'Officiel et que beaucoup de journaux ont reproduits.

Je viens vous prier de me permettre de rétablir la vérité dans l'intérêt de l'œuvre excellente dont j'ai présentement la direction.

L'orphelinat contient non pas seulement 8 garçons, mais 15, et il est à espérer que ce nombre pourra bientôt être dépassé.

La principale ressource est bien, comme le dit le Journal le produit de la propriété, mais c'est une grande erreur d'en porter les revenus à 12,000 francs par an. La terre d'Arnis, estimée, vous le savez, 92,000 fr., est d'un rapport assez médiocre, surtout depuis que la vigne achève d'y périr.

Tout ce que l'on y récolte est bien loin de suffire pour la nourriture et l'entretien des enfants et des maîtres, et c'est grâce aux aumônes de quelques bienfaiteurs que l'établissement a pu se maintenir dans un état de prospérité relative. Son développement dépend même uniquement de l'abondance de ces aumônes, et c'est pour cela que, avec l'autorisation des supérieurs, nous osons quelquefois les solliciter.

Agréé,

F<sup>re</sup> VINCENT DE PAUL.

ENCORE UN NOTAIRE EN FUITE

On écrit de Moissac, 10 avril :

M. Rousset, ancien notaire à Malaussé, parti il y a quelques jours pour l'Espagne, a été arrêté, hier, à la gare de Castelsarrazin, dans le train venant de Toulouse et écroué, le soir même, à la maison d'arrêt de Moissac.

Après les ploies et le froid qui ont marqué le mois de mars, nous jouissons actuellement d'une température printanière, qui permet aux agriculteurs de terminer leur travaux en retard. Les céréales se présentent bien, et, à moins de perturbations atmosphériques que l'on ne saurait prévoir, tout fait espérer que la récolte sera bonne. La vigne, qui est complètement taillée dans notre région, ne paraît pas avoir été gravement atteinte par la gelée.

## Dernières Nouvelles

Madrid, 10 avril.

Un incident vient de compliquer encore la situation déjà si difficile du baron des Michels, notre ambassadeur à Madrid.

Le cocher du baron des Michels faillit écraser avant hier, sur la place d'Orient, un jeune colonel porteur d'un titre de Castille. Le colonel se fâcha; le cocher répondit par des insolences; le colonel perdit patience et, levant sa canne, il administra au cocher deux ou trois coups vivement appliqués.

Cet incident n'améliorera pas la situation de l'ambassadeur.

Le bruit de la retraite de M. Tirard, ministre des finances, tend à se confirmer.

M. Tirard a bien découvert que la situation financière était inextricable, mais il ne se sent ni assez de force ni assez de capacité pour se tirer de là.

Entre M. Ferry et le général Thibaudin les rapports s'enveniment de plus en plus.

On croit qu'aux environs de Montceau-les-Mines il existe une fabrique clandestine de matières explosibles.

Des recherches sont opérées depuis quelques jours.

Paris, 11 avril.

— Un télégramme de Hong-Kong annonce le départ de l'escadre française pour le Tonkin.

— Les nominations judiciaires et les nominations épiscopales seront arrêtées seulement au conseil de samedi.

— On assure que Mgr Bellot des Minières sera nommé archevêque de Bordeaux ou de Rennes.

— La démission de M. Germain, député de l'Ain, est démentie.

Madrid, 9 avril.

Soixante-dix personnes ont été arrêtées à la suite de la récente explosion de pétards près de la demeure royale.

Le conseil des ministres tenu dans la matinée s'est occupé de la réorganisation de l'Hôtel des Invalides.

Le poste de gouverneur a été supprimé.

Le général Supt a été nommé commandant de l'Hôtel des Invalides.

— Rien n'est encore décidé concernant le mouvement judiciaire et les nominations épiscopales.

UNE EXPLOSION

Le Gaulois publie la dépêche suivante :

St-Petersbourg, 10 avril.

Une catastrophe épouvantable vient de jeter le deuil dans la ville de Revel, sur le golfe de Finlande.

Plus de 2,000 spectateurs assistaient à la représentation qui se donnait au théâtre, quand tout à coup une détonation formidable retentit.

Quand on put se reconnaître, plus de 100 cadavres gisaient à terre, piétinés par les spectateurs qui, en hâte, cherchaient à gagner les issues.

Le gaz serait, dit-on, la cause de la catastrophe.

LE MONUMENT GAMBETTA

M. Lionel Robinson, du Reform-Club de Londres, écrit au Daily-News du 10 avril, qu'il a été prié par un certain nombre d'anglais, admirateurs de M. Gambetta, de vouloir bien recueillir les sommes qu'ils souscriraient, pour contribuer à l'érection du monument projeté.

M. Lionel Robinson déclare qu'il accepte et transmettra les sommes versées, au comité de Paris avec les noms des souscripteurs.

Paris, 11 avril, soir.

On a fait courir à la Bourse d'hier, les bruits d'un emprunt en rente 3 0/0 amortissable dont on annonçait même l'époque, le montant, et le prix.

Ces bruits ne reposent sur aucun fondement.

(Correspondance Havas)

Bourse de Paris.

Cours du 12 Avril.

Rente 3 p. %	79.90
— 3 p. % amortissable	80.85
— 4 1/2 p. %	110.15
— 5 p. %	113.80

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

EXTRAIT

DE

jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du deux avril mil huit cent quatre-vingt-trois, la dame Marie Cubaynes, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Lalbenque, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du treize juillet dernier, a été séparée de biens d'avec le sieur Hilaire Gaillard, son mari, propriétaire, habitant et domicilié de la dite commune de Lalbenque.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Etude de M<sup>e</sup> Léon TALOU, avoué-licencié, boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

sur saisie immobilière

ET SUR SURENCHÈRE

Fixée au samedi vingt-huit avril mil

huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Laflaquière, huissier à Catus, en date du huit décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, en forme, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 86, numéros 30 et 31,

Il a été procédé à la requête du sieur Jean Dulac, commissionnaire en vins et propriétaire, domicilié à St-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou, ayant constitué M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur Adrien Bouygues, fils, propriétaire demeurant à Tourniac, commune de Pontcirq.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Talou, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être retenu à la disposition du public.

A l'audience du samedi dix février dernier, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, fixa l'adjudication au samedi sept avril courant.

Ce jour-là les deux lots des biens saisis ont été adjugés à M. Billières, avoué, qui le même jour a élu command en faveur de Gérard Lavergne, fils aîné, propriétaire à Labastidette, commune de Pontcirq, aux prix de cent francs pour le premier lot, et de cent dix francs pour le second lot, en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe le sept avril courant en forme, ledit Dulac constituant M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué, a surenchéri du sixième desdits deux lots.

Désignation des biens saisis et surenchéris

ARTICLE PREMIER.

Un pré situé à Tourniac, commune de Pontcirq, d'une contenance approximative de quatorze ares, vingt centiares, porté au plan cadastral de cette commune, sous le numéro 891, section A.

ARTICLE DEUX.

Une vigne appelée Rêges, d'une contenance de soixante-dix-huit ares environ, portée au plan cadastral de ladite commune de Pontcirq, sous le numéro 706, section A.

Formation des lots

MISES A PRIX.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, seront vendus en deux lots

PREMIER LOT.

Le premier lot se composera de l'article premier de la saisie et du placard et sera vendu sur la nouvelle mise à prix de cent-vingt francs, et..... 120 fr.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot se composera de l'article deux de la saisie et du placard et sera vendu sur la nouvelle mise à prix de cent trente francs, et..... 130 fr.

Le tout en sus des charges.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,

Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-trois, F<sup>o</sup> C<sup>e</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signe : DALAT.

Etude de M<sup>e</sup> Léon TALOU, avoué licencié Boulevard Gambetta à Cahors.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors, en date du neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Dame Jeanne Dajean, sans profession, épouse du sieur Vinnac Ustazade, propriétaire, domiciliée avec lui à St-Michel, commune de Cours, ayant M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le 11 avril 1883.

L'avoué poursuivant,

Léon TALOU.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvais de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction de M. J. MORVAND

Jeu 12 avril 1885.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

ADMINISTRATION :

MM. J. Morvand, directeur-administrateur; — Coder, régisseur général; — Dufresny, deuxième régisseur; — Niel, chef d'orchestre; — Mlle E. Frick, pianiste-accompagnateur; — M. Fumat souffleur, bibliothécaire.

TABLEAU DE LA TROUPE

OPÉRA BOUFFE, GRANDE OPÉRETTE

Mme MATZ-FERRARE, 1re chanteuse des théâtres de Paris, engagée à partir du 1er mai.

Mme MARLARD, 1re chanteuse du théâtre de Marseille.

MM. Pascal, 1er ténor; Paccio, baryton; Gentil, ténor comique; Drujon, comique marqué; Dufresny, 2e ténor; Coder, 1re basse; Anselme, basse bouffe; Schaller, coryphée ténor; Rambaud 2me basse; Picot, coryphée ténor; Barbet, coryphée basse. — MMmes Matz-Ferrare, 1re chanteuse; Marlard, 1re chanteuse; Francis, jeune chanteuse, forte seconde; Niel, mère dugazon, dugène; Manin, Brunet, Coder, Dumas, Georgette Niel, Maria Monge, Louisa Monge, Jeanne Brunet, rôles annexés.

DRAME, COMÉDIE, VAUDEVILLE

MM. J. Morvand, 1er rôle; Coder, jeune 1er rôle; Paccio, 5 rôle; Gentil, grand 1er comique; R. Drujon, comique marqué; Dufresny, deuxième comique; Rambaud, amoureux; Anselme, deuxième 1er rôle; Schaller, 2e amoureux; Picot, convenance; Barbet, utilité. — MMmes A. Brunet, 1er rôle; Manin, jeune 1er rôle; Gabrielle, 1re ingénuité; Francis, 1re soubrette; Niel, mère noble, dugène; Coder, 2e soubrette; Dumas, rôle de convenance; Georgette Niel, Maria, Louisa, Jeanne Brunet, utilités.

Spectacle du jeudi 12 avril 1885.

DÉBUTS DE LA TROUPE

Représentation de Mlle MARLARD, 1re chanteuse du Théâtre de Marseille.

**LE JOUR ET LA NUIT**

Opéra-comique en 3 actes, musique de Lecocq.

Prix des places :

Fautouille d'orchestre, loges d'avant-scène, 5 fr. — Premières, balcons et loges de premières, 2 fr. 50. — Parquet, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 25. — Secondes, 0 fr. 75.

**21 RÉCOMPENSES**

1er PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandage des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS**

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PERCLET, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits de REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

La réputation méritée des goutes concentrées de FER BRAVAIS a excité une concurrence effrénée. Il est de la dernière importance de n'accepter comme véritable FER BRAVAIS que les flacons dont l'étiquette porte la signature R. BRAVAIS que les flacons dont l'étiquette porte la signature R. Bravais imprimée en rouge.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT DIJON. n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. Chez tous les Papetiers.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

**MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ**

**P. BOI**

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. Couils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS

ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

**COUSTILLAS JEUNE**

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE À PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

Offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES**

On demande à louer à Cahors avec bail

**UNE MAISON**

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

Le NICOLOID est un médicament qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et parfume l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie par 2 boîtes de 21 timbres. — Adresse: Capmartin, à Baye Girard.

VENTE À CREDIT D'OBIG. DU CREDIT FONCIER PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS  
12 Tirages de 18 100 000 fr  
Le 1er tirage donne droit aux tirages.  
Note explicative envoyée franco sur demande.  
Caisse de l'Épargne, 17, Rue Rochefoucault, Paris

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!  
Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Janelle, à Paris, on reçoit franco 3 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — T'essayer, c'est l'adopter.

**RECOUVREMENTS**  
SANS FRAIS ET A BREF DELAI  
M. Prévost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 2 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Enseignements de toutes natures. Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc. etc.  
RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE

**QUINA LAROCHE**  
ÉLIXIR VINEUX  
ANÉMIE, SANG PAUVRE,  
MANQUE D'APPÉTIT  
DIGESTIONS MAUVAISES  
FORMATIONS DIFFICILES  
RACHITISME  
FIÈVRES  
Convalescences de FIÈVRES  
PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph<sup>ie</sup>.

Propagande républicaine et agricole  
18<sup>e</sup> année 18<sup>e</sup> année  
**GAZETTE DU VILLAGE**  
Politique et Agricole  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures  
RÉDACTEURS EN CHEF :  
P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT  
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.  
Bureau du Journal: 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sœurs, et vos dévoués? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?  
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.



MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

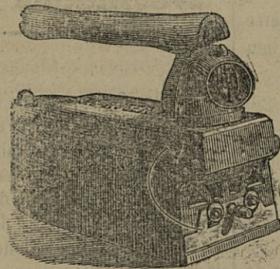
EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

**L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS**

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économique, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE**, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.  
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: PARABOLINE  
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

**A LOUER**

Présentement UN APPARTEMENT DE SIX PIÈCES AUX TILLEULS, Rue du Lycée, 27.

Le Propriétaire-Gérant A Layteu.